

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 18 mars 2019 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Patrice Boisjoli, Lucien Thibault, Marc-Antoine Thibault et Sylvain Roy sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

Est absent monsieur le conseiller Sylvain Mallette.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

19-03-64

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert et l'ajout des points en italique:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - .1 séance ordinaire du 11 février 2019
 - .2 séance extraordinaire du 18 février 2019
4. Suivi du dernier conseil
5. Première période de questions du public (15 minutes)

ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

6. Avis de motion – développement de la rue de l'École et Sainte-Marie
7. Vente du camion de voirie – Ford
8. Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière - autorisation de dépôt
 - .1 Enseignes d'arrêt
 - .2 Balises et panneau d'affichage de vitesse
9. Fête des bénévoles – résolution – approbation des dépenses 2019
10. Programme menant au diplôme d'études professionnelles en opération d'équipements de production
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands – Appui
11. Contrôle animalier
 - .1 Contrat gré à gré avec un OBNL
 - .2 *Service Emili*
12. Défi de l'été 2019 – Vélo Québec – autorisation d'emprunter les routes municipales
13. Processus d'entente intermunicipale en incendie (Mercier, Sainte-Clotilde et Très-Saint-Sacrement)
14. Purgeurs défectueux – urgence
15. Déneigement et entretien hivernal des chemins et des routes – saison 2019-2020 – *soutien au contrat gré à gré*

DOSSIERS SOUMIS POUR FINS D'APPROBATION

16. Finances municipales
 - .1 Adoption des dépenses
 - .2 Flux de trésorerie – État
17. Demande d'appui financier
 - .1- Liberté de choisir
18. OMH – approbation du budget initial

INFORMATIONS AUX CITOYENS

19. Mesures d'urgence – blizzard 2018 – réponse MSP
20. RIAVC – suivi
21. Correspondance au conseil
 - .1 – TECQ – Paiement final
 - .2 – MELCC – reconstruction du pont P-01767
 - .3 – MSP – Semaine de la prévention des incendies
 - .4 – MSP – Rapport d'activités 2017
 - .5 – Énergère – courriel et document
 - .6 - MRC de Beauharnois-Salaberry – 3e voie 2019
22. Rapport des élus
23. Dépôt des rapports internes
 - .1 Permis et urbanisme - statistiques des permis et des certificats
24. Démission – Nicole Ste-Marie – bénévole à la bibliothèque
25. Varia
26. Deuxième période de questions du public (15 minutes)
27. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. Procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire du 11 février 2019

19-03-65

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019 tel que déposé.

ADOPTÉ

3.2 Séance extraordinaire du 18 février 2019

19-03-66

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février 2019 tel que déposé.

ADOPTÉ

4. Suivi du dernier conseil

Il n'y a pas de suivi à effectuer du dernier conseil.

5. Première période de questions du public

Un citoyen propose que la municipalité intervienne afin de faire retirer un véhicule stationné tout l'hiver à proximité de l'emprise publique face au 228 rue Principale.

Un citoyen demande pourquoi le service de sécurité des incendies est intervenu au 200, chemin Grande-Ligne alors que ceci vise une intervention autre que du domaine des incendies.

Une citoyenne veut que le nom de son commerce soit inscrit sur l'enseigne directionnelle municipale au coin de la rue Principale et de la montée de la Rivière des Fèves.

Un citoyen demande une intervention rapide afin de colmater les nombreux nids-de-poule.

ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

6. Avis de motion – développement de la rue de l'École et Sainte-Marie

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur le maire Réjean Beaulieu, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but de modifier le règlement de zonage 204-02 afin de revoir le découpage des zones H-8, HC-3, H-4, H-9 et P-1, créer une nouvelle zone à partir des zones actuelles H-9, H-3, d'autoriser uniquement des projets intégrés à même la zone H-8, de revoir les usages autorisés à même la zone H-8 (permettre de l'unifamilial, du bifamilial, du trifamilial et du multifamilial isolé en projet intégré), de contrôler l'architecture à même le règlement de zonage (le nombre et le type de parement, les pentes de toit, les hauteurs des habitations, la hauteur du rez-de-chaussée, etc...).

7. Vente du camion de voirie – Ford

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a acquis un nouveau véhicule pour le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule Ford actuel n'est plus requis;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de s'en départir adéquatement moyennant un appel de proposition;

CONSIDÉRANT QUE selon l'évaluation du directeur général Michel Morneau, une valeur minimale comme mise de départ aux propositions est l'option à privilégier;

EN CONSÉQUENCE,

19-03-67

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau à organiser un appel de proposition de vente sous enveloppe cachetée pour le véhicule Ford du service des travaux publics.

Qu'une mise minimale de 5 500\$ doit être déposée pour que l'offre soit valide.

ADOPTÉ

8. Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière - autorisation de dépôt

8.1 Enseignes d'arrêt

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière vise à soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT QUE pour les organismes municipaux admissibles, l'aide financière du ministre, comme le cumul de l'aide gouvernementale totale, ne peut excéder 50 % des dépenses admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a ciblé l'intersection chemin Grande-Ligne et montée Grande-Ligne comme un endroit à rehausser la clarté de la signalisation routière où il y a lieu de sécuriser;

EN CONSÉQUENCE,

19-03-68

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à déposer une demande de subvention auprès du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière visant la mise en place d'arrêt lumineux de type D.E.L..

ADOPTÉ

8.2 Balises et panneau d'affichage de vitesse

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière vise à soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT QUE pour les organismes admissibles, l'aide financière du ministre, comme le cumul de l'aide gouvernementale totale, ne peut excéder 50 % des dépenses admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire acquérir un autre panneau indicateur de vitesse en plus de bollards (balises) de protection des piétons;

EN CONSÉQUENCE,

19-03-69

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser la MRC de Beauharnois-Salaberry à déposer au nom de la municipalité de Saint-Urbain-Premier une demande de subvention auprès du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière visant l'acquisition d'un panneau indicateur de vitesse en plus de différentes balises de protection des piétons.

ADOPTÉ

9. Fête des bénévoles – résolution – approbation des dépenses 2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire souligner l'apport des nombreux bénévoles au sein de la communauté;

19-03-70

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Qu'une fête soit organisée à cet effet le 13 avril 2019 dans le cadre de la semaine de l'Action bénévole 2019 et qu'un budget de l'ordre de 8 500\$ soit dédié à l'organisation de cette activité.

D'autoriser le directeur général à octroyer des contrats gré à gré tout en respectant les normes et règlements en vigueur.

Que monsieur Sylvain Roy soit désigné pour agir à titre de représentant du Conseil pour cet évènement et soit autorisé à prendre les décisions nécessaires à sa réalisation en collaboration avec madame Julie Roy agissant en support technique.

ADOPTÉ

10. Programme menant au diplôme d'études professionnelles en opération d'équipements de production Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands – Appui

CONSIDÉRANT le besoin des industries de la région d'avoir des opératrices et des opérateurs d'équipements de production compétents et formés à la fine pointe des dernières technologies;

CONSIDÉRANT le développement des parcs industriels de la région dans les années à venir ;

CONSIDÉRANT QUE le programme Opération d'équipements de production se retrouve parmi les programmes visés dont l'offre est jugée insuffisante en Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE le programme Opération d'équipements de production répond à plusieurs secteurs d'activités spécifiques tels que chimique, plastique, agroalimentaire et métallurgie;

CONSIDÉRANT QUE ces différents secteurs d'activités sont actifs et en expansion dans les MRC du Haut-Saint-Laurent et de Beauharnois-Salaberry;

CONSIDÉRANT QUE ces différents secteurs d'activités s'inscrivent dans les axes de développement identifiés par le Centre local de développement lors de la planification stratégique du développement de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

CONSIDÉRANT la proximité du centre de formation professionnelle de la Pointe-du-Lac permettant d'offrir un modèle travail-études pour bonifier la formation et assurer une relève qualifiée en Montérégie-Ouest;

19-03-71

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier appuie la demande de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands afin d'obtenir l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'offrir le programme Opération d'équipements de production pour répondre aux besoins de la région.

ADOPTÉ

11. Contrôle animalier

11.1 Contrat gré à gré avec un OBNL

CONSIDÉRANT le règlement numéro 361-16 relatif à la garde et l'errance d'animaux;

CONSIDÉRANT QUE l'applicabilité de plusieurs articles de ce règlement est remise à un contrôleur animalier;

CONSIDÉRANT QUE les articles 25 à 36 du règlement 286-11 (RMH-450) concernent le contrôle des animaux dont notamment le nombre d'animaux dans un logis;

CONSIDÉRANT l'analyse du directeur général Michel Morneau sur les produits offerts par deux fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE,

19-03-72

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, Michel Morneau, à conclure une entente gré à gré avec le fournisseur Société préventive de cruauté envers les animaux de Roussillon selon les modalités de la proposition de contrat de service d'une durée de 5 ans.

ADOPTÉ

11.2 Service Emili

CONSIDÉRANT la résolution 19-03-72;

CONSIDÉRANT QUE la Société préventive de cruauté envers les animaux de Roussillon n'offre pas le service d'enregistrement (licence) des animaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier privilégie une approche facilitante pour l'acquisition des médailles;

CONSIDÉRANT QUE le service Emili est une plateforme en ligne conçue spécifiquement pour la gestion des permis d'animaux domestiques dans les municipalités et refuges animaliers. Emili assure une économie de temps et d'argent grâce à une gestion optimisée des ressources, tout en offrant aux citoyens un service exceptionnel;

CONSIDÉRANT QUE le service Emili permet au service animalier d'assurer le contrôle détaillé sur les services et optimise les patrouilles sur le terrain

CONSIDÉRANT QUE le service Emili intègre un module inscription, création et accès à un profil complet pour chaque animal, la fourniture des médailles intelligentes et un rapport/retour rapide et efficace des animaux perdus

EN CONSÉQUENCE,

19-03-73

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général Michel Morneau à conclure une entente gré à gré avec le fournisseur Emili dans le but de gérer les médailles annuelles des animaux des citoyens.

ADOPTÉ

12. Défi de l'été 2019 – Vélo Québec – autorisation d'emprunter les routes municipales

CONSIDÉRANT QUE le Défi Juin, une randonnée cyclo touristique à rues ouvertes organisées par Vélo Québec Événements le samedi 15 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Défi Juin est un événement d'une journée regroupant 1 200 cyclistes sur un parcours en boucle dont le départ et l'arrivée sont prévus cette année à Saint-Rémi et il sera possible pour les

participants de parcourir des distances variant entre 50 et 150 km;

CONSIDÉRANT QUE le parcours proposé empruntera le chemin Grande-Ligne, le chemin de la Rivière des Fèves Sud et la montée de la Rivière des Fèves;

EN CONSÉQUENCE,

19-03-74

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser l'organisme Vélo Québec Événements dans le cadre des Défis de l'Été 2019 à utiliser les chemins et routes ciblés tel qu'identifiés à leur demande de la municipalité de Saint-Urbain-Premier le 15 juin 2019.

Que la totalité de l'organisation de l'événement incluant la sécurité de l'évènement est à la charge de l'organisateur.

ADOPTÉ

13. Processus d'entente intermunicipale en incendie (Mercier, Sainte-Clotilde et Très-Saint-Sacrement)

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale en incendie des Grandes-Seigneuries ne s'applique pas à la municipalité de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT QUE malgré les démarches avec les municipalités de Mercier, Sainte-Clotilde et Très-Saint-Sacrement, il n'y a pas eu d'ententes de concrétisées;

EN CONSÉQUENCE,

19-03-75

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur de la sécurité des incendies, monsieur Philippe Thibault, et le directeur général, monsieur Michel Morneau, à redémarrer le processus visant à élaborer des ententes intermunicipales avec les municipalités de Mercier, Sainte-Clotilde et Très-Saint-Sacrement afin de proposer aux élus une proposition contextuelle adaptée à la réalité d'intervention.

ADOPTÉ

14. Purgeurs défectueux – urgence

CONSIDÉRANT QUE la dernière visite des postes de pompage par le contremaître des travaux publics monsieur Martin

Bujold relève la présence d'un purgeur défectueux au poste de pompage PP4 (le Forgeron);

CONSIDÉRANT QU' un remplacement dans un délai court est requis alors que des dommages pourraient survenir à la conduite sous pression en aval;

CONSIDÉRANT QUE des travaux planifiés visant le maintien des postes de pompages en 2019 étaient prévus pour les postes PP3 (montée de la rivière des Fèves) et PP4 (Forgeron);

EN CONSÉQUENCE,

19-03-76

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le remplacement de deux purgeurs soit ceux au poste de pompage PP3 (montée de la rivière des Fèves) et PP4 (Forgeron) au montant estimatif de 5 400\$;

Que trois soumissionnaires sur invitation puissent faire une offre de service soit SD.M Valve & contrôle inc., Norclair inc. et MJR inc.

Que le directeur général, monsieur Michel Morneau, puisse octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conformément aux règlements, normes et politiques en vigueur.

ADOPTÉ

15. Déneigement et entretien hivernal des chemins et des routes – saison 2019-2020 – soutien au contrat gré à gré

CONSIDÉRANT QUE le contrat gré à gré avec Ferme Serge et Marcel Dubuc inc. vient à échéance au mois de mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal privilégie l'option de poursuivre la même formule contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE le règlement portant sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 20 août 2018 par la résolution portant le numéro 15-08-215 remplaçant la politique de gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

19-03-77

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De mandater la firme d'avocats Avocats Rancourt, Legault & Joncas S.E.N.C. pour afin d'accompagner la municipalité de Saint-Urbain-Premier dans la démarche de préparation du dossier de contrat gré à gré - déneigement et entretien hivernal des chemins et des routes – saison 2019-2020.

ADOPTÉ

DOSSIERS SOUMIS POUR FINS D'APPROBATION

16. Finances municipales

16.1 Adoption des dépenses

19-03-78

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la liste des comptes à payer pour la période du 12 février 2019 au 18 mars 2019 inclusivement, totalisant un montant de 179 011.87\$ est adoptée et peut être payée. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 385-18 déléguant au directeur général et au directeur du service de sécurité des incendies certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement numéro 246-07 et son amendement soit le règlement 386-18 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉ

16.2 Flux de trésorerie - État

Monsieur le directeur général Michel Morneau explique le flux de trésorerie. Au 1^{er} mars 2019, l'état du compte bancaire est de 157 425\$ et qu'un solde de 291 610\$ est anticipé au 31 mars de l'année courante.

17. Demande d'appui financier

19-03-79

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à l'organisme

.1 Liberté de choisir

100 \$

ADOPTÉ

18. OMH – approbation du budget initial

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du budget initial de l'Office Municipal d'Habitation a été déposé le 18 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier doit approuver ce budget;

EN CONSÉQUENCE,

19-03-80

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le budget initial 2019 de l'Office Municipal d'Habitation tel que présenté.

Que le budget 2019 de l'Office Municipal d'Habitation soit approuvé tel que présenté avec un déficit de 63 979.00 \$ et la part municipale est de 6 397.90\$.

ADOPTÉ

INFORMATIONS AUX CITOYENS

19. Mesures d'urgence – blizzard 2018 – réponse MSP

La réponse du Ministère de la Sécurité Publique à l'égard de la demande de révision de l'aide financière additionnelle des mesures d'urgence lors de la tempête de neige survenue du 4 au 6 janvier 2018 est déposée.

Le comité de révision a refusé la demande de révision de la municipalité.

20. RIAVC – suivi

Monsieur le maire Réjean Beaulieu fait le suivi des dossiers de la R.I.A.V.C. à l'effet que nous sommes en processus d'arbitrage afin de conclure une nouvelle entente entre les municipalités

21. Correspondance au conseil

La correspondance au conseil est déposée.

- .1 – TECQ – Paiement final
- .2 – MELCC – reconstruction du pont P-01767
- .3 – MSP – Semaine de la prévention des incendies
- .4 – MSP – Rapport d'activités 2017
- .5 – Énergère – courriel et document
- .6 – MRC de Beauharnois-Salaberry – 3e voie 2019

22. Rapport des élus

Madame la conseillère Nicole Ste-Marie effectue son rapport du mois de février 2019.

Monsieur le conseiller Sylvain Roy effectue son rapport du mois de février 2019.

Monsieur le conseiller Lucien Thibault effectue son rapport du mois de février 2019.

Monsieur le maire Réjean Beaulieu effectue son rapport du mois de février 2019.

23. Dépôt des rapports internes

23.1 Permis et urbanisme - statistiques des permis et des certificats

Le rapport des permis de construction pour le mois de février 2019 est déposé.

24. Démission – Nicole Ste-Marie – bénévole à la bibliothèque

Madame la conseillère dépose sa lettre de démission. Les élus la remercient pour son implication au Comité de la bibliothèque.

25. Varia

26. Deuxième période de questions du public

Une citoyenne questionne les élus sur la qualité de l'entretien hivernal des trottoirs.

Un citoyen demande s'il y a eu expropriation des emprises par le Ministère des Transports du Québec pour la reconstruction du pont Boursier enjambant la rivière des Fèves.

Un citoyen interroge les membres du Conseil municipal à savoir à quel moment aura lieu la rencontre des intéressés des travaux dans la branche 5B, 5E de la rivière Esturgeon et la branche 13 de la rivière des Fèves.

27. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21h13.

Réjean Beaulieu, maire

Michel Morneau directeur général et
secrétaire-trésorier